

RÈGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DE GUERET 2021

Art. 1 : Organisation

Les épreuves de Guéret sont organisées par l'association Sports Athlétiques Marchois Guéret Triathlon le samedi 3 juillet et dimanche 4 juillet 2021.

Art. 2 : Les épreuves et les horaires

Samedi 3 juillet 2021

- **13h30 – Animathlon** : Ouvert aux enfants à partir de 3 ans. Animation sur la base d'un vétathlon vélo/course à pied.
- **14h00 - Cross Triathlon Jeunes 6/9 ans** : 50 m de natation (matériel autorisé) – 1,2 km de VTT – 400 m de course à pied (mini-poussin.es nés en 2015/2014 et poussin.es nés en 2013/2012).
- **15h00 - Cross Triathlon Jeunes 10/13 ans** : 200 m de natation – 3,6 km de VTT – 1,2 km de course à pied (pupilles et benjamin.es nés en 2011/2010/2009/2008)
- **16h00 - Triathlon XS** : **400 m** de natation – **10 km** de vélo de route – **2,4 km** de course à pied ; à partir de la catégorie benjamin.es (né.es en 2009 et avant). Zones de départs hommes et femmes différenciées. Départ des benjamins décalé.

17h30 - Triathlon S format multi enchaînement : Enchaînement de 3 triathlons de 250 m de natation – **5 km** de vélo de route – 1,2 km de course à pied ; à partir de la catégorie cadet.tes (nés en 2005 et avant). Durée approximative d'effort entre 45' et 1h15'.

*Ce format donne la part belle aux enchaînements. **N'oubliez pas** : après la première et la deuxième course à pied, il vous faudra enchaîner avec la natation !*

Départs par vagues :

○ **17h30 - vague féminine :**

- **Licenciées F.F.Tri et non licenciées, toutes catégories à partir des cadettes.**

○ **19h45 - vague masculine :**

- **Licenciés F.F.Tri et non licenciés, toutes catégories à partir des cadets.**

Attention pour cette épreuve, le nombre d'inscrits sera limité à 60 concurrents par vague

Dimanche 4 juillet 2021

- **8h00 - Triathlon L (Halftriman)** : 1900 m de natation - 92 km de vélo – 19,6 km de course à pied ; à partir de la catégorie junior.es (né.es en 2003 et avant). Zones de départs différenciées hommes et femmes.
- **8h30 - Triathlon L en contre la montre par équipe** : 1900 m de natation – 92 km de vélo – 19,6 km de course à pied ; à partir de la catégorie junior.es (né.es en 2003 et avant). Départs toutes les 30". Chaque équipe est composée de 3 à 5 concurrent.es. Equipes hommes, femmes ou mixtes. Maximum 50 équipes. **Voir règlement spécifique L en CLM par équipe.**
- **9h30 - Triathlon M** : 1500 m de natation – 46 km de vélo – 9,8 km de course à pied ; à partir de la catégorie junior.es (né.es en 2003 et avant). Zones de départs différenciées hommes et femmes.

ATTENTION : l'ensemble des épreuves jeunes se déroulent sur des sentiers non ouverts à la circulation de véhicules à moteur. Les concurrents doivent toutefois respecter les usagers « piétons » de ces sentiers.

Art. 3 : Conditions d'accès aux épreuves

Ces épreuves sont ouvertes :

- aux licenciés « **compétition** » de la Fédération Française de Triathlon et ITU (Pass Compétition obligatoire) ;

RÈGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DE GUERET 2021

- aux **non licenciés** ou aux **licenciés « loisirs »** qui devront présenter un **certificat médical de non contre-indication à la pratique du triathlon ou du sport en compétition** datant de **moins de 1 an** au jour de l'épreuve et souscrire une licence journée compétition (Pass Compétition).

Art. 4 : Engagement

Aucune inscription papier n'est acceptée : l'engagement se fait **uniquement par internet** sur notre site www.triathlon-desmontsdegueret.fr.

Les pièces justificatives :

- **Inscriptions** : licenciés FFTri compétition, entrez votre numéro de licence sur le formulaire en ligne. Tous les autres devront téléverser leur certificat médical.
- **Cas particuliers des inscriptions HT2020 reportées** : nous vous demanderons de nous envoyer vos nouvelles pièces justificatives par mail.
- **Retrait des dossards** : les licences de triathlon doivent être présentée avec une pièce d'identité.

Inscriptions sur place possibles (sauf pour le L) **sous réserve de places disponibles**, selon les conditions d'accès définis à l'article 3.

NB : une autorisation parentale devra être présentée pour les mineurs non licenciés.

Le paiement sur internet se fait uniquement par CB. Aucun règlement par chèque, à l'exception des inscriptions sur place.

Art. 5 : Date limite d'inscription

La clôture des inscriptions se fait :

- **Sur internet** le dimanche **27 Juin 2021** pour toutes les courses ;
- **Sur place au plus tard 30 minutes avant le début des épreuves** (sauf triathlon L, pas d'inscription sur place).

Si toutefois les quotas par course sont atteints, la clôture des inscriptions pourra se faire avant ces échéances.

Art. 6 : Droits d'inscription

- **Triathlon CLM par équipe** :
 - 60 € par équipier jusqu'au 28/02/2021 inclus, puis 70 € jusqu'au 02/05/2021 inclus, enfin 80 € jusqu'au 27/06/2021 inclus.
 - Non licenciés ou licenciés loisirs : ajouter 40 € au tarif pour le Pass Compétition.
- **Triathlon L** :
 - 70 € jusqu'au 28/02/2021 inclus, puis 80 € jusqu'au 02/05/2021 inclus, enfin 90 € jusqu'au 27/06/2021 inclus.
 - Non licenciés ou licenciés loisirs : ajouter 40 € au tarif pour le Pass Compétition.
 - Relais (2 ou 3 équipiers) : 90 € par équipe jusqu'au 27/06/2021 inclus (équipiers non licenciés ou licenciés loisirs, ajoutez 2 € pour le Pass Compétition.)
- **Triathlon M** :
 - 35 € jusqu'au 02/05/2021 inclus, puis 40 € jusqu'au 27/06/2021. 45€ sur place.
 - Non licenciés ou licenciés loisirs : ajouter 20 € au tarif pour le Pass Compétition.
 - Relais (2 ou 3 équipiers) : 42 € par équipe jusqu'au 27/06/2021 inclus (équipiers non licenciés ou licenciés loisirs, ajoutez 2 € pour le Pass Compétition.)
- **Triathlon S format multi-enchainements** :

RÈGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DE GUERET 2021

- 20 € jusqu'au 02/05/2021 puis 25 € jusqu'au 27/06/2021 inclus. 30 € sur place
- Non licenciés ou licenciés loisirs : ajouter 5 € au tarif pour le Pass Compétition.

- **Triathlon XS :**

- 15 € jusqu'au 27/06/2021 inclus. 20 € sur place.
- Non licenciés ou licenciés loisirs : ajouter 2 € au tarif pour le Pass Compétition.

- **Triathlon jeunes :**

- 3 €.
- Non licenciés ou licenciés loisirs : 5 €.

Article 7 - Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un système de puce. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique ou système équivalent qui sera initialisé automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce ou système équivalent sera récupéré(e) par l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée 10 € par l'organisation.

Art. 8 : Règlement FFTRI & Halftriman des Monts de Guéret

Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFTRI et l'organisateur. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter. L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation des règlements FFTRI et du présent règlement.

Toutes modifications éventuelles sont signalées aux participants avant l'épreuve.

Art. 9 : Arbitrage

Un jury d'arbitres est constitué par la Ligue de Nouvelle Aquitaine pour appliquer le présent règlement et apprécier tous litiges éventuels. Ses décisions sont sans appel durant les épreuves.

Art. 10 : Sanctions et pénalités

Les sanctions et pénalités possibles sont celles prévues par le règlement 2021 de la FFTRI. Les arbitres veillent scrupuleusement à ce que le règlement soit respecté et comptent aussi sur la sportivité des triathlètes.

Art. 11 : Epreuve cycliste

Le port d'un casque homologué est obligatoire lors de l'épreuve cycliste. Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. Les prolongateurs sont acceptés conformément aux règles édictées par la FFTRI.

Le **drafting est interdit sur les triathlons M et L**. Tout concurrent enfreignant cette règle se verra infligé un carton bleu (pénalité par carton pour le M = 2' et pour le L = 5' à effectuer dans la zone de pénalités.)

Le **drafting est autorisé sur les triathlons S et XS**.

Le Parc à Vélo est surveillé. **Les vélos devront obligatoirement être accrochés par la selle dans le parc à vélo.**

Art. 12 : Charte développement durable

Par respect pour l'environnement, les concurrents veillent à ne rien laisser sur les parcours. L'organisateur met à disposition des concurrents des zones de propreté identifiées dans lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers.

Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la FFTRI.

Notre triathlon est labellisé triathlon durable**.

Art. 13 : Natation

RÈGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DE GUERET 2021

La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°C et interdite si la température est supérieure ou égale à 24°C. Le port du bonnet de bain remis par l'organisateur est obligatoire.

Art. 14 : Sécurité des concurrents

La sécurité médicale et la sécurité des concurrents sont assurées par le médecin de l'organisation, l'UDPS23 et les MNS et/ou BNSSA fournis par l'organisateur.

Art. 15 : Modification des épreuves

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les épreuves en cas de force majeure. Dans ce cas, aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué.

Art. 16 : Ravitaillement et Assistance

En dehors de l'épreuve L, aucun ravitaillement en dehors de ceux proposés par l'organisateur n'est autorisé.

Pour le L et L en contre la montre par équipe, une zone de ravitaillement sera mise en place pour vos ravitaillements personnalisés (ravito du rond-point de Courtille). Ces derniers devront être clairement identifiés avec une étiquette portant votre numéro de dossard. Un accompagnateur pourra vous transmettre ce ravitaillement mais uniquement dans cette zone.

En dehors de cette zone de ravitaillement aucune assistance extérieure n'est autorisée. Vous pourrez également disposer un jeu de roue de rechange dans cette zone.

Art. 17 : Récompenses du triathlon de Guéret

La présence des concurrents ayant accès aux différents podiums est obligatoire pour la remise des prix. Aucun prix ne pourra être réclamé ultérieurement par un concurrent absent.

Des lots seront remis à l'ensemble des podiums de la distance XS à L. Un podium sera également proposé pour les épreuves jeunes. Pour ces épreuves jeunes tous les finishers seront récompensés une fois la ligne franchie.

Art. 18 : Annulation d'un concurrent ou de l'épreuve

Pour les courses jeunes, triathlons XS et S : en cas d'impossibilité pour un triathlète de participer, les droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

Pour les triathlons L et M : en cas de blessure (seul un certificat médical peut faire foi), un concurrent pourra demander le remboursement de son inscription **au plus tard 10 jours avant la course** (23 Juin 2021 inclus). 10% du montant de l'inscription seront conservés par l'organisateur pour toute annulation, et ce pour gestion des frais de dossier.

En cas de force majeure de dernière minute, notamment intempéries incompatibles avec la pratique du triathlon ou décision des autorités publiques (motivée notamment par des raisons de santé publique ou de préservation de l'ordre public) intervenant dans les 72h précédant le début de la manifestation, les concurrents renoncent expressément à tout remboursement de leur droit d'inscription.

Pour toute annulation du seul fait de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser chaque concurrent.

En cas de dispositions spécifiques liées aux conditions sanitaires, un avenant au présent règlement pourra être produit et envoyé aux participants dans les jours précédents l'épreuve sans que ceux – ci puissent exiger un remboursement. La modification du règlement pour des contraintes réglementaires imposées par les services de l'Etat s'impose à tous.

Art. 19 : Droit à l'image

Chaque concurrent autorise expressément l'organisateur de l'Halftriman des Monts de Guéret et ses partenaires (ADRT de la Creuse, OFT du Grand Guéret, Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et Ville de Guéret) à utiliser les images fixes ou animées, sur lesquels ils pourront apparaître, prises à l'occasion de l'épreuve pour un usage spécifique à la promotion de l'épreuve pour l'édition présente ou les éditions à venir.

Art. 20 Responsabilité

RÈGLEMENT TRIATHLON DES MONTS DE GUERET 2021

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur pour tout dommage généré du fait d'un manquement de l'organisateur.

Les concurrents sont couverts en individuel accident par l'assurance rattachée à leur licence FFTRI. Pour les autres, il vous appartient de souscrire votre propre individuelle accident.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

Pour toute information :

✉ info@samtri23.fr

☎ Stéphane FABRE (responsable de l'organisation) : **06 84 91 00 07**

☎ Stéphanie Clavaud-Gas (responsable inscription) : **06 08 84 01 22**